Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A;

Arrête :

Art. 1er . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie de SAUZE–VAUSSAIS dont les noms suivent :

- M. Alain DAUGE, Contrôleur Principal;
- Mme Brigitte BRAIN, Contrôleur;
- Mme Nathalie CHAZAL, Contrôleur;
- Mme Corinne BOUNNE, Agent.

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A NIORT, le 04/01/2016.

Le Comptable de la Trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS

Michèle KERGRESSE